

### D 1123 HAÏTI: APPARITION DES CONFLITS DE TERRE

En dehors des milieux politiques en pleine effervescence dans la capitale pour essayer de combler le vide créé par le duvaliérisme (cf. DIAL D 1087), les milieux ruraux sont le théâtre de mouvements profonds. La surpopulation des campagnes pauvres rend la situation explosive. C'est le cas, par exemple, au nord du pays dans la région de Jean-Rabel. Le 1er mai 1986, une manifestation y rassemblait 6.000 paysans qui revendiquaient fondamentalement le droit à la terre. Le 9 mai suivant, en réplique à cette montée paysanne et pour s'opposer à une revendication territoriale sur ses propriétés, le cacique local Rémy Lucas, fils de Candelon Lucas qui avait été le député de Jean-Rabel pendant vingt-six ans, attaqua le village de Gros Sable à la tête d'une troupe de quelque trois cents hommes, pour s'en prendre ensuite à l'Equipe missionnaire régionale installée à Lebank (dont un membre est une Suisse).

Nous donnons ci-dessous un dossier sur cette affaire révélatrice d'un problème fondamental parfaitement occulté par le duvaliérisme:

- 1) une note d'information de l'Equipe missionnaire accusée d'inciter au soulèvement des paysans;
- 2) l'appel des propriétaires fonciers à l'Eglise catholique pour mettre au pas les membres de l'Equipe missionnaire locale;
- 3) la réponse embarrassée du vicaire général du diocèse de Port-de-Paix.

Note DIAL

### 1 - Note d'information de l'Equipe missionnaire de Jean-Rabel (16 mai 1986)

Une semaine s'est déjà écoulée depuis que Rémy Lucas accompagné de ses partisans attaquèrent les paysans de Gros Sable. Les menaces de mort continuent à être proférées à l'endroit des membres de l'Equipe missionnaire et les groupements paysans et il est admis que divers complots se transmettent en coulisse contre ceux-ci.

De ce fait nous nous voyons dans l'obligation de présenter un reportage plus exhaustif des événements du vendredi 9 mai.

Le problème central est un litige terrien. Les paysans déclarent que les terres dont ils revendiquent la propriété ont été injustement accaparées par Candelon Lucas il y a plus de 40 ans, alors qu'il occupait la fonction de magistrat communal de Jean-Rabel.

Après le 7 février, peu après la fuite de Duvalier, les paysans de Gros Sable sommèrent Rémy Lucas de ne plus se rendre sur ces terres, compte tenu de la liberté d'expression retrouvée et compte tenu surtout que son père n'est ni magistrat, ni sénateur, ni député.

Dans l'après-midi du 9 mai, Rémy Lucas engagea une conversation avec les paysans dans le but de leur faire savoir qu'il ne renoncerait pas à ces terres. Après des échanges plutôt cordiaux avec les paysans ils se séparèrent. Environ une demi-heure plus tard et de façon tout à fait inattendue, il revient, accompagné de 300 à 400 individus pour assiéger le hameau. Nombreux parmi les assaillants étaient arrivés en

camion. Ils étaient pourvus de gasoline pour incendier et fortement armés avec des machettes neuves. Par la suite la rumeur révéla que ces machettes furent distribuées par les Lucas.

Les assaillants commencèrent par la démolition des meubles dans les cases et la destruction des récoltes dans les jardins proches, puis parvinrent à incendier jusqu'à réduction totale en cendre 15 maisons, sans même se soucier des enfants en bas âge se trouvant à l'intérieur de celles-ci. Après quoi ils poursuivirent, machettes en main, les paysans et firent même usage d'arme à feu. Certains paysans, pour échapper à la mort, durent sauter du haut des falaises et se jeter à la mer. Alors les assaillants se servirent de leurs machettes comme projectiles en vue d'atteindre ces nageurs infortunés.

Ils levèrent le siège en promettant aux paysans restés sur place qu'ils reviendront le lendemain matin pour incendier les cases encore intactes et ce jusqu'à ce qu'ils atteignent la résidence de l'Equipe missionnaire à Lebank près de la rivière de Côtes de Fer.

Ces actions criminelles contre les petits paysans une fois posées, ce gang de mal-fauteurs ayant comme meneurs de gros commerçants et notables de Jean-Rabel et le clan Lucas regagnèrent le bourg. A leur arrivée, les belligérants toujours munis de leurs armes se dirigèrent vers la résidence de l'équipe dont ils investirent aussi bien la cour que l'intérieur de la maison. Ils étaient à la recherche de Klébert Duval, un membre de l'équipe responsable de l'animation des groupements paysans de Gros Sable avec la ferme et irrévocable décision de le décapiter.

Comme Klébert n'y était pas, ils menacèrent toujours de leurs machettes un autre membre de l'équipe et lui déclarèrent ce qui suit:

- 1 - ils décapiteront tôt ou tard Klébert;
- 2 - ils incendieront la résidence de l'équipe à Côtes de Fer;
- 3 - ils anéantiront l'équipe missionnaire de Jean-Rabel;
- 4 - ils anéantiront totalement dans toute l'étendue de la commune de Jean-Rabel les groupements paysans encadrés par l'équipe.

Tous ces événements se sont déroulés au vu et au su du sergent Janel et des soldats de l'armée responsable de la sécurité du sous-district.

Rémy Lucas, après avoir lié deux paysans et leur avoir administré plusieurs coups de bâton et gifles, et les avoir remis au sergent pour leur détention, ce dernier les garda dans une maison privée et les interrogea longuement sur les activités des groupements et de l'Equipe missionnaire. Pour calmer les paysans, le sergent relâcha les deux détenus le lendemain. Le lundi, le sergent convoqua ces deux paysans afin de les envoyer à Port-de-Paix pour jugement.

Le mardi suivant, une délégation de paysans se rendit à la caserne de Jean-Rabel pour exiger l'arrestation de Remy Lucas. Les militaires déclarent aux paysans qu'ils étaient atteints de folie, qu'ils pouvaient aller l'arrêter mais que la police ne pouvait pas arrêter Remy Lucas.

Nous nous interrogeons sur le rôle véritable qu'a joué l'armée dans ces événements.

Nous constatons par ailleurs que divers notables ont participé directement ou indirectement à ces actes malhonnêtes et criminels. Cependant, jusqu'à présent, ils circulent librement dans les rues, ce qui leur laisse l'occasion de multiplier déclarations et menaces. De plus, ils recoururent à de nombreuses manoeuvres: l'argent, les intimidations pour faire certains témoins.

De nombreux paysans sont en état d'alerte vu les complots qui s'organisent continuellement. Plusieurs membres de la famille Lucas ont la réputation d'avoir posé des actes criminels sans que la machine judiciaire ne les poursuive. Ceux imbus de la domination économique et politique exercée par la famille Lucas depuis quarante ans sont seuls aptes à comprendre pourquoi à ce jour on entend qu'un seul son de cloche à Jean-Rabel: le leur. Le clan Lucas a entamé à Jean-Rabel une campagne de propagande pour faire savoir que le pouvoir des tontons macoutes et des duvaliéristes demeure et se renforce. Il compte, vu leurs relations avec les duvaliéristes occupant toujours de hautes fonctions donc de grands pouvoirs de décision, sur l'appui de ceux-ci. Ainsi ils peuvent faire ce que bon leur semble, mais rien ne leur adviendra.

Tous ces actes criminels s'inscrivent dans la logique d'un complot tramé par les duvaliéristes contre le peuple en vue d'empêcher l'avènement d'une vraie démocratie en Haïti.

Dans la région de Jean-Rabel tout particulièrement, ces menées criminelles sont destinées à refouler et bloquer les revendications des petits paysans, à détruire toutes les organisations paysannes ainsi que tous les organismes tel que l'Equipe missionnaire mise sur pied par la Caritas en vue de dessiller les yeux des paysans.

Nous de l'Equipe missionnaire de Jean-Rabel, en dépit de toutes ces machiavéliques machinations, n'avons nullement l'intention de renoncer à notre engagement envers les paysans. Nous allons continuer à avancer avec eux, à les aider à percevoir de manière encore plus exacte la dure réalité de leur existence quotidienne dans le "farwest", la zone la plus défavorisée du pays.

Nous demandons à tous ces chrétiens de se solidariser avec les petits paysans les plus pauvres, avec ceux-là même que Rémy Lucas et les gros potentats de Jean-Rabel veulent abuser et exploiter. Etant donné que les paysans connaissent et sont sensibles à leurs frères et soeurs paysans, l'Equipe missionnaire invite les groupements ainsi que tous les autres paysans de la région de Jean-Rabel à organiser et participer à une journée de jeûne et de prière le vendredi 23 mai. Ceci permettra à tous les paysans de faire provision de force et de courage afin de poursuivre la lutte en vue de l'instauration de la justice annoncée par Jésus-Christ.

Pour conclure nous demandons à la Commission justice et paix, à la Ligue haïtienne des droits de l'homme et aux autorités judiciaires de se pencher sur la situation qui prévaut à Jean-Rabel pour éviter le déclenchement d'une guerre civile dans la région.

## **2 - Lettre ouverte des familles Lucas et Poitvien (18 mai 1986)**

Port-au-Prince, le 18 mai 1986

Lettre ouverte de la population de Jean-Rabel à l'Eglise catholique

La population de Jean-Rabel a appris avec un mélange d'étonnement et d'indignation les informations non conformes à la vérité données par l'Equipe Missionnaire (EM) de Jean-Rabel sur les ondes de Radio-Soleil et Radio-Lumière, qui ont délibérément passé sous silence la version donnée par Rémy Lucas au sujet des événements survenus à Jean-Rabel la semaine dernière. Elle est entrée en grève le samedi 17 mai 1986 en fermant tous les magasins et en vidant le marché.

Aux dires de l'EM, Rémy Lucas à la tête d'un groupe de quatre cents hommes aurait attaqué un groupe de paysans à Gros Sable et mis le feu à leur maison.

En réalité, les choses se sont passées tout autrement. Pendant que Rémy était à Port-au-Prince, deux groupes d'individus se sont attaqués à deux plantations de bananes de Mr Cadelon Lucas, son père. Plantations acquises honnêtement à la sueur de son front depuis plus de 40 ans, et qui n'ont jamais été en litige.

Le premier groupe dirigé par un certain Saturné, ancien commandant adjoint des "Tonton Macoute", s'est attaqué à une plantation à Coicou; le second groupe dirigé par un certain Kébert Duval (1) s'est attaqué à une autre plantation située à Gros Sable.

De retour de Port-au-Prince, Rémy se rendit à la plantation de Gros Sable, pour constater les dégats. Au beau milieu de la plantation, il fut entouré par Kébert Duval et des hommes armés de bâtons et de machettes, qui commencèrent à maltraiter Rémy. Un gardien de la plantation arriva à Jean-Rabel et donna l'alerte. Aussitôt les jeunes de Jean-Rabel s'embarquèrent dans trois camions pour porter secours à Rémy.

Les hommes de Kébert Duval, devant cette visite inattendue, prirent la fuite. Les défenseurs de Rémy ne cessèrent la poursuite qu'après avoir saccagé quelques-unes de leurs maisons et fait deux prisonniers.

La population de Jean-Rabel porte à la connaissance des autorités militaires et religieuses, que la ville de Jean-Rabel est aux bords de la guerre civile à cause de la présence indésirable des responsables de l'EM représentés par Père Jean-Marie Vincent, Madame Paula Iten une Suisseuse, et Kébert Duval.

Qu'un gouvernement de justice sociale veuille poser le problème d'une répartition plus équitable des terres, c'est dans l'ordre normal des choses. Mais qu'un petit groupe de démagogues et d'anarchistes venus d'on ne sait où, tentent d'imposer leur volonté par la violence, cela nous ne l'accepterons pas. Nous autres Jean-Rabéliens qui avons l'habitude de regarder la mort et la misère en face, nous nous opposerons à la violence par la violence.

Notre respect le plus profond et notre admiration la plus chaleureuse va à l'Eglise catholique qui, par son courage et sa détermination, nous a débarrassés en un temps record du régime des Duvalier. Nous continuerons à nous réunir autour de ce rocher inébranlable dans sa grande lutte pour le triomphe de la démocratie.

Mais nous refusons de croire que les responsables de l'EM peuvent appartenir à une organisation aussi noble. C'est pourquoi, nous demandons aux autorités militaires et religieuses d'ouvrir une enquête sur les activités morales, religieuses et financières de ces trois personnages qui sèment la haine et la division dans notre communauté.

Ils ont pu jusqu'au 7 février s'accrocher à la région grâce à la protection de deux chefs "Tonton Macoutes". Cette protection perdue, ils essaient de s'abriter maintenant sous la bannière prestigieuse de l'Eglise catholique.

Est-ce pourquoi, nous Jean-Rabéliens, nous demandons le remplacement des responsables de l'EM par les titulaires de la paroisse de Jean-Rabel, en l'occurrence Père Maurice et Père Wilner.

Dans l'espoir d'une sage solution de votre part, nous vous prions d'agréer l'expression de nos plus profondes considérations.

N.B. : Nos informations peuvent être confirmées à partir d'un rapport de procès verbal fait par les deux prisonniers à la police de Jean-Rabel et de Port-de-Paix.

(NdT: Suivent 40 signatures, mais dont les noms ne correspondent pas à des habitants de la région. La lettre a été signée à Port-au-Prince)

---

[1] Le vrai nom est Klébert Duval [NdT].

### 3 - Lettre du vicaire général du diocèse de Port-de-Paix (23 mai 1986).

Chers membres de l'équipe,  
Cher Monsieur Lucas,

Que le Dieu de paix nous accompagne dans toutes nos activités et nos démarches.

Ce n'est pas sans un serrement de coeur que nous suivons le différend qui oppose les membres de l'équipe et Monsieur Lucas. De part et d'autre, il s'est produit des actes préjudiciables à des personnes et à la communauté: destruction de jardins, incendie de maisons.

Malgré les dires de la Radio, nous ne voulons attribuer directement à aucun leader de tels actes de vandalisme. En ce temps de surexcitation et de revendication, il suffit qu'une tête chaude parle de récupération de biens, et qu'une autre évoque des liens d'amitié, pour qu'une bande d'irréfléchis se livre à des actes de brigandage. L'éducation des Lucas et celle des membres de l'équipe ne saurait les pousser à commander de tels actes de sabotage.

Au point où les choses sont rendues, il s'agit pour les uns et les autres de rentrer en soi-même pour une juste réflexion et des décisions appropriées, dans un sens chrétien et des sentiments de paix. Sans la paix aucun progrès de possible dans une communauté.

1 - Une évaluation sérieuse est à faire, du travail de l'équipe et de son impact actuel sur la population de Jean-Rabel, centre et campagne. Outre les réalisations matérielles, un travail de formation était à faire et qui comportait deux volets: le premier volet consistait à faire de l'homme marginalisé un parfait honnête homme, plus lucide, susceptible de prendre en main sa destinée, et de l'aider à prendre son rang d'homme dans la société. Le second volet du travail, c'était que l'élite prenne conscience de sa tâche d'éducateur de la masse. L'ignorant, le pauvre, le faible partage avec lui l'humaine nature et, partant, les mêmes droits et devoirs.

2 - Le fond de l'actuel problème est une question de grande superficie de terre en possession de quelques familles. Question cruciale dans l'histoire d'Haïti et - maintenant - à l'ordre du jour. D'aucuns disent que la réforme agraire est une des priorités à opérer. Elle sera quasi impossible sans la bonne volonté des actuels possédants.

Il y a des biens légitimement acquis, sans vol, sans abus de confiance, ni de soi, ni des parents ni des grands parents, sans mauvais coup de chaîne d'arpenteur, sans mauvais coup de plume de notaire. Là n'est pas la question. Les acquisitions frauduleuses devraient normalement être restituées.

Il est d'autres terres de l'Etat dont on s'est accaparé. On est fermier de deux carreaux, on travaille sur 50, que l'on loue même à d'autres. Là, l'honnêteté et la conscience demandent qu'on laisse répartir aux dépourvus selon un mode établi par l'autorité légitime, ce qui ne nous revient pas de droit. Par combinaison il arrive des fois que nous sommes en possession de papiers pas toujours authentiques. S'il en était ainsi, l'honnête citoyen, le chrétien doit repenser ses positions; et aider à une équitable répartition des terres.

Le chrétien doit aller plus loin, apprendre à se départir du superflu pour que le totalement privé soit quelque peu pourvu.

La paix aux hommes de bonne volonté. Dans les litiges, la justice dit le mot du droit... Les sentiments au fond du coeur sont à redresser, à corriger, à sublimer par des motifs supérieurs, le grand précepte de la charité, amour de Dieu... et amour effectif et dans les actes, du prochain pour Dieu.

Puisse ces quelques mots vous aider, les uns les autres, à chercher ce qui concilie pour le bien de la communauté, plutôt que ce qui divise pour le malheur de la communauté.

23 mai 1986

Père Boniface Fils-Aime  
vicaire-général  
Diocèse de Port-de-Paix

(Diffusion DIAL - En cas de reproduction, nous vous serions obligés d'indiquer la source DIAL)

Abonnement annuel: France 310 F - Etranger 370 F - Avion 450 F  
Directeur de publication: Charles ANTOINE - Imprimerie DIAL  
Commission paritaire de presse: 56249 - ISSN: 0399-6441

D 1123-6/6